

EURO CONVICTIONS ISR

Rapport annuel au 30 Septembre 2024

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

| | |
|----------------------------------|----|
| Politique d'investissement | 4 |
| Certification | 25 |

Comptes annuels

| | |
|--------------------------|----|
| Bilan actif | 30 |
| Bilan passif | 31 |
| Compte de résultat | 32 |

Comptes annuels - Annexe

| | |
|--|----|
| Stratégie d'investissement..... | 34 |
| Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices | 35 |
| Règles et méthodes comptables | 38 |
| Evolution des capitaux propres et passifs de financement | 43 |
| Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice..... | 44 |
| Ventilation de l'actif net par nature de parts | 45 |
| Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) | 46 |
| Exposition sur le marché des obligations convertibles..... | 47 |
| Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux | 48 |
| Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle..... | 49 |
| Exposition directe sur le marché des devises | 50 |
| Exposition directe aux marchés de crédit..... | 51 |
| Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie..... | 52 |
| Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion..... | 53 |
| Créances et dettes : ventilation par nature..... | 54 |
| Frais de gestion, autres frais et charges | 55 |
| Engagements reçus et donnés..... | 56 |
| Autres informations | 57 |
| Détermination et ventilation des sommes distribuables | 58 |
| Inventaire..... | 64 |
| Inventaire des opérations à terme de devises..... | 66 |

EURO CONVICTIONS ISR

| | |
|---|----|
| Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) | 67 |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part..... | 69 |
| Synthèse de l'inventaire | 70 |
| Annexe | 71 |

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

1. EVOLUTION DES MARCHES

BOURSES

Au cours des douze derniers mois, la tendance haussière des actions mondiales a été alimentée par les bons résultats des entreprises américaines et l'engouement pour les valeurs susceptibles de profiter de l'essor de l'intelligence artificielle (I.A). L'indice MSCI AC World (en dollars) a gagné 29,7 %. La volatilité autour de cette tendance s'explique par les nombreux ajustements des anticipations sur la politique monétaire de la Fed au fil des mois et par deux épisodes très spécifiques qui ont animé les marchés pendant l'été 2024.

Le risque géopolitique est revenu au premier plan après les attentats en Israël le 7 octobre et les craintes d'escalade dans la région alors que les investisseurs étaient déjà confrontés aux tensions sur les taux longs qui s'accroissaient depuis l'été. Les actions mondiales ont alors retrouvé leur plus bas depuis mars 2023. Entre fin octobre et fin mars, la hausse des actions a été pratiquement ininterrompue. Les commentaires des banques centrales laissant clairement entendre que des baisses de taux directeurs interviendraient dans les prochains mois dans la plupart des économies développées ont rassuré les investisseurs sur fond de solides perspectives bénéficiaires. Par la suite, les variations sont devenues plus erratiques. Les incertitudes sur le calendrier de politique monétaire de la Fed ont alimenté la nervosité que les baisses de taux directeurs en Suisse (mars) et en Suède (mai), et l'engagement de la BCE à baisser en juin n'ont pas suffi à dissiper. En juin, la montée des incertitudes politiques après l'annonce inattendue de la dissolution de l'Assemblée nationale en France a pesé sur les actions de la zone euro sans conséquences sur les autres places boursières. Après une première quinzaine de juillet très favorable, une correction significative est intervenue, essentiellement dans un mouvement de prises de bénéfices sur les titres, secteurs ou indices qui avaient nettement surperformé jusqu'alors. Les grandes valeurs technologiques ont été touchées, suscitant quelques débats sur la pertinence de l'I.A comme thème d'investissement. Une deuxième alerte sérieuse est survenue début août dans un contexte de liquidité réduite et de ventes forcées du fait du déblocage des opérations de carry trade en yens après la remontée inattendue du taux directeur de la Banque du Japon le 31 juillet. Le rebond qui a suivi cet épisode brutal s'est affirmé lorsque les investisseurs ont été rassurés sur la résistance de l'économie américaine, l'évolution de l'inflation et la perspective de baisses des taux. Les actions mondiales, qui avaient terminé août sur un record sont toutefois restées fébriles début septembre. L'engagement de la Fed à assurer l'atterrissage en douceur après une première baisse plus forte qu'attendu de ses taux directeurs le 18 et les annonces d'ambitieuses mesures monétaires et budgétaires en Chine ont permis à l'indice MSCI AC World en dollars de terminer à un plus haut. La situation conjoncturelle en Chine a été l'autre élément crucial de l'année écoulée sur les actions. Alors que les précédentes annonces étaient restées timides et n'avaient pas suscité d'enthousiasme, les investisseurs ont paru convaincus de la volonté des autorités d'atteindre l'objectif de croissance du PIB cette année. Les baisses importantes de plusieurs taux directeurs, un soutien direct aux consommateurs, des mesures pour le secteur immobilier ont entraîné un rebond des actions chinoises en septembre. Ce mouvement a réduit la sous-performance des marchés émergents (+22,9 % en douze mois pour l'indice MSCI Emerging markets en dollars) sur les actions mondiales. Grâce à l'envolée des indices MSCI India, China et Taiwan, l'indice MSCI AC Asia ex Japan a gagné 26,1 %.

Au sein des marchés développés, les indices américains ont nettement surperformé (+34,4 % pour le S&P 500 ; +37,6 % pour le Nasdaq Composite). L'indice Eurostoxx 50 est en hausse de 19,8 % et l'indice MSCI EMU de 17,5 % avec de fortes disparités entre les indices nationaux (+7,9 % pour le MSCI France ; +22,5 % pour le MSCI Germany). Les actions japonaises ont surperformé pendant une bonne partie de la période sous revue avant de se retrouver à l'épicentre des turbulences début août (avec une chute de 12,2 % de l'indice Topix le 5). Ce mouvement n'a été corrigé qu'en partie, limitant la hausse de l'indice à 13,9 % en douze mois. Deux facteurs qui avaient soutenu la Bourse de Tokyo (la dépréciation du yen et la désaffection pour les actions chinoises) se sont retournés en fin de période. Les performances sont celles des indices en devises locales, dividendes non réinvestis. Au niveau mondial, et malgré un recul au 3e trimestre 2024, le secteur des semi-conducteurs a très largement surperformé, ce qui explique en grande partie la surperformance du style croissance (+28,5 % pour le MSCI AC World Growth) sur le style Value (+17,5 % pour le MSCI AC World Value).

POLITIQUE MONETAIRE

La Réserve fédérale américaine (Fed) a procédé à la dernière hausse de 25pb de son cycle de resserrement monétaire (+525pb depuis mars 2022) à l'issue de la réunion du FOMC (Federal open market committee) des 25 et 26 juillet. Le taux objectif des fonds fédéraux a été maintenu dans l'intervalle 5,25 % - 5,50 % pendant plus d'un an mais les attentes sur la politique monétaire ont été très volatiles.

Dès novembre 2023, le discours de la Fed est devenu beaucoup plus accommodant : des anticipations de baisse rapide des taux directeurs en 2024 se sont mises en place et se sont « emballées » après la réunion de décembre. Fin 2023, le marché OIS (Overnight swap index) faisait ressortir l'équivalent de 7 baisses de 25pb des taux directeurs en 2024 avec une probabilité élevée d'une première baisse en mars. Jerome Powell a tout d'abord tempéré ces attentes, puis, face à la résistance de l'économie américaine et alors que les indices de prix avaient surpris à la hausse, il a dû rassurer sur le fait que les taux directeurs allaient baisser en 2024. Après avoir surpris à la hausse de janvier à mars, avoir été à peu près en ligne avec les attentes en avril, l'inflation s'est révélée moins élevée qu'attendu en mai et juin et a enfin rassuré en juillet et août. La mesure de l'inflation privilégiée par la Fed (core PCE c'est-à-dire le déflateur des dépenses privées de consommation hors alimentaire et énergie) évolue à 2,7 %/2,6 % depuis mai alors qu'elle dépassait 4,0 % mi-2023. Lors de la conférence de presse qui a suivi la réunion des 30 et 31 juillet, Jerome Powell a souligné que « les chiffres de l'inflation du deuxième trimestre ont renforcé la confiance » que l'inflation se rapproche de 2 % et précisé que « de meilleures données renforceraient encore cette confiance ». Par ailleurs, le FOMC a expliqué qu'il est désormais plus « attentif aux risques pesant sur les deux côtés de son double mandat » (c'est-à-dire l'inflation mais aussi l'emploi). Il a fallu attendre le 18 septembre pour que la Fed annonce une baisse de 50pb de son taux directeur. Une telle ampleur a surpris, voire inquiété. Dans l'esprit de certains, une baisse de 50pb pourrait signifier que le FOMC a décelé des signes de faiblesse du marché du travail. De ce point de vue, le Président de la Fed a rassuré en précisant qu'il ne fallait pas attendre que les baisses de 50pb deviennent la nouvelle norme de ce cycle d'assouplissement. Son analyse montre que la politique monétaire devrait être préventive et viser à éviter une trop forte dégradation de l'emploi : « il nous paraît important de soutenir le marché du travail tant qu'il est solide et pas lorsque les vagues de licenciements ont commencé ». Fin septembre, il a toutefois déclaré que l'économie restait solide et que le comité ne voyait pas « d'urgence à baisser les taux rapidement ». Fin septembre, les probabilités reflétées par les marchés à terme étaient de 67 % pour une baisse de 25pb et de 33 % pour une 50pb le 7 novembre. D'ici la fin de l'année, une baisse cumulée de 70pb est attendue alors que, d'après le dot plot qui présente le niveau de taux directeur que chaque membre du FOMC juge « approprié », la Fed envisage une ou deux baisses de 25pb.

La Banque centrale européenne (BCE) a remonté ses trois taux directeurs de 25pb en septembre 2023 (taux de dépôt à 4,00 %, facilité de prêt marginal à 4,75 % et opérations principales de refinancement à 4,50 %) pour la dernière fois de ce cycle (+450pb depuis juillet 2022). A l'occasion de la conférence de presse du 26 octobre, Christine Lagarde a reconnu que la transmission de la politique monétaire était « vigoureuse, freinant la demande et contribuant ainsi au ralentissement de l'inflation ». Il est rapidement apparu que le Conseil des Gouverneurs était préoccupé par les risques baissiers sur la croissance face à la faiblesse de la demande intérieure. En décembre, la BCE a tenu à répéter qu'il était « trop tôt pour déclarer victoire dans le combat contre l'inflation » en raison de « pressions toujours élevées sur les prix domestiques du fait de la solide croissance des coûts salariaux unitaires ». Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs a également décidé d'avancer la normalisation du bilan de l'Eurosystème en réduisant le portefeuille du PEPP (programme d'achats d'urgence face à la pandémie - pandemic emergency purchase programme) de 7,5 milliards d'euros par mois en moyenne au second semestre 2024 et en mettant un terme aux réinvestissements fin 2024. En janvier et février, les commentaires officiels ont visé à faire refluer les anticipations d'une baisse rapide des taux directeurs de la BCE apparues fin 2023. Christine Lagarde a ainsi indiqué que le consensus au sein du Conseil est qu'il est « prématuré de débattre des baisses des taux ». En mars toutefois, le ton général du communiqué, la conférence de presse et les nouvelles prévisions officielles (croissance et inflation revues en légère baisse) ont confirmé qu'une première baisse des taux directeurs devrait être annoncée en juin. Le 6, la BCE a baissé ses trois taux directeurs de 25pb, portant le taux de dépôt à 3,75 %. Après un statu quo en juillet et malgré une analyse de l'inflation qui révèle certaines dissensions, les investisseurs se sont rapidement convaincus qu'une nouvelle baisse des taux serait annoncée en septembre alors que les risques sur la croissance sont désormais identifiés comme « baissiers ». La réunion de politique de la Banque centrale européenne (BCE) du 12 septembre n'a pas réservé de surprises. Le principal taux directeur a été baissé de 25pb (taux de dépôt à 3,50 %). Conformément aux annonces faites en mars, la BCE a resserré (de 50pb à 15pb) le corridor entre le taux de refinancement (qui a été abaissé de 60pb à 3,65 %) et le taux de dépôt pour limiter la volatilité du marché monétaire. Le taux refi a été abaissé à 3,65 %. Pendant la conférence de presse de septembre, Christine Lagarde a adopté un ton optimiste sur l'activité et exclu une baisse en octobre avant de revenir sur ses propos face au passage de l'inflation totale sous 2 % en septembre (contre 4,30 % un an auparavant). Tous les gouverneurs de la BCE s'accordent sur la nécessité de baisser les taux mais colombes et faucons s'opposent sur le rythme à adopter.

TAUX LONGS

Le 23 octobre, le rendement du T-note américain à 10 ans (4,57 % fin septembre 2023) est ponctuellement passé au-dessus du seuil symbolique de 5,00 %, pour la première fois depuis 2007. En novembre et décembre, la tendance s'est retournée, les investisseurs privilégiant deux éléments : le ralentissement de l'inflation et des commentaires moins hawkish de la Fed à l'origine d'anticipations de baisses rapides et nombreuses des taux directeurs en 2024. Après un impressionnant rally qui l'a renvoyé sous 3,90 % fin 2023, le rendement du T-note américain à 10 ans s'est à nouveau tendu dès le début de 2024. Le reflux des attentes de baisses des taux directeurs de la Fed puis des indices de prix révélant une inflation plus persistante que prévu ont renvoyé l'ont renvoyé au-dessus de 4,70 % fin avril, au plus haut depuis novembre. L'ajustement des anticipations sur la politique monétaire (dans les marchés à terme mais aussi dans les prévisions des économistes de marché) est à l'origine de cette remontée des rendements tout au long de la courbe. En mai et juin, les taux ont connu des mouvements heurtés, les investisseurs hésitant à adopter un positionnement directionnel. Les données sur l'inflation publiées à partir de mi-juin ont enfin rassuré tandis que les indicateurs économiques révélaient un tassement de la croissance. Le rendement du T-note à 10 ans s'est alors dirigé vers 4,20 % pour se stabiliser autour de ce niveau avant de plonger à 3,80 % début août dans un mouvement de fuite vers la sécurité lors des turbulences financières. Les commentaires plus dovish qu'attendu de la Fed, en ouvrant la voie à une première baisse des taux directeurs en septembre, ont permis à la détente des rendements de s'accroître tout au long de la courbe avec une surperformance de la partie courte. La séance du 11 septembre a ainsi marqué la fin de l'inversion de la courbe des taux sur le segment 2 ans – 10 ans, qui était observée depuis juillet 2022.

EURO CONVICTIONS ISR

Le taux à 10 ans est tombé à 3,62 % le 16 septembre et a terminé le mois à 3,78 % (-79pb en douze mois) en raison d'indicateurs économiques solides comme le montre le suivi en temps réel de la croissance du PIB au 3e trimestre. Dans le même temps, le taux à 2 ans s'est détendu de 140pb à 3,64 %, profitant en fin de période de la baisse de 50pb des taux directeurs du 18 septembre et des nouvelles rassurantes sur l'inflation et sa perception par les consommateurs.

Dès le début de la période, le **rendement du Bund allemand** à 10 ans (2,84 % fin septembre 2023) s'est inscrit dans le sillage des taux américains pour atteindre 2,97 % début octobre. Comme les rendements américains, le taux allemand à 10 ans a ensuite connu une très nette détente qui a été alimentée par la conjoncture dégradée de la zone euro et le ralentissement de l'inflation. Le rendement du Bund à 10 ans est retombé à 1,90 % le 27 décembre. Les conclusions du Conseil des gouverneurs du 14 décembre ne sont pourtant pas apparues particulièrement dovish, mais les déclarations ultérieures de plusieurs gouverneurs confirmant qu'il était trop tôt pour envisager des baisses de taux ne sont pas parvenues à modifier les attentes des investisseurs. Début 2024, le rendement s'est tendu en raison de déceptions sur le rythme de ralentissement de l'inflation. Parallèlement, les efforts coordonnés des membres du Conseil des gouverneurs pour faire refluer les anticipations d'une baisse très rapide des taux directeurs ont fini par porter leurs fruits. C'est l'hypothèse d'une baisse en juin qui s'est imposée en ligne avec les commentaires de la BCE. Au printemps, les variations ont été heurtées, s'inscrivant dans un large intervalle. Les mouvements brutaux survenus en juin trouvent leur origine dans le comportement des taux français. A partir du lundi 10 juin, les marchés de la zone euro ont réagi aux incertitudes politiques après l'annonce inattendue d'une dissolution de l'Assemblée nationale et de la tenue d'élections législatives anticipées les 30 juin et 7 juillet en France. Dans un mouvement de fuite vers la sécurité, le rendement du Bund allemand s'est alors vivement détendu, tombant à 2,36 % mi-juin et l'écart de taux France-Allemagne à 10 ans s'est élargi pour dépasser 80pb le 27 juin (contre 50pb environ auparavant). En juillet, les mouvements sont restés sous l'influence de la politique. Après le second tour des élections législatives en France, aucun parti/coalition ne dispose de la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Même si de nombreuses incertitudes demeurent, les investisseurs ont été rassurés par ce résultat qui constituait leur scénario principal. Dans ce contexte, le rendement de l'OAT à 10 ans s'est détendu, ce qui a pu initialement peser sur le marché allemand, à rebours du mouvement de juin. Mis à part cette situation spécifique, les anticipations d'assouplissement de la politique monétaire de la BCE, des données économiques décevantes pour la zone euro (et dégradées en Allemagne), et une inflation qui ralentit ont soutenu les obligations gouvernementales jusqu'à la fin de la période où la détente des rendements s'est accentuée lorsque l'inflation est passée sous 2 % en septembre dans les principales économies. En outre, Christine Lagarde a laissé entendre que la BCE pourrait baisser son taux directeur en octobre alors qu'elle avait exclu cette hypothèse en commentant la baisse de 25pb du taux de dépôt le 12 septembre. Le taux à 2 ans allemand a terminé à 2,07 % (-114pb en douze mois) et le **rendement du Bund allemand** à 10 ans à 2,12 % (soit une détente de 72pb en douze mois). **Les marchés périphériques** ont surperformé (-133pb pour le taux italien à 10 ans à 3,45 %, -101pb pour le taux espagnol à 2,93 % et -90pb pour le taux portugais à 2,70 %), essentiellement dans un mouvement de recherche de rendement dans un contexte de baisse des taux. Le marché français a sous-performé (-48pb pour le rendement de l'OAT à 10 ans à 2,92 %) du fait des tensions liées aux incertitudes politiques à partir de juin.

DEVISES

L'indice du dollar DXY (calculé face à un panier regroupant l'euro, le yen, la livre sterling, le dollar canadien, la couronne suédoise et le franc suisse) a perdu 5,1 % en douze mois à l'issue de variations heurtées au fil des mois, le marché des changes réagissant aux anticipations sur la politique monétaire, bien évidemment, mais aussi aux différentiels de croissance entre les Etats-Unis et les autres grandes économies développées ainsi qu'aux données sur l'inflation.

La parité USD/JPY (149,37 fin septembre 2023) a connu des variations heurtées. Elle est passée au-dessus de 150 en début de période avant de refluer jusqu'à fin 2023 en anticipation d'un resserrement de la politique monétaire de la Banque du Japon (BoJ). Ces attentes ont été alimentées dans un premier temps par quelques ajustements amenant un peu plus de flexibilité à la politique de contrôle de la courbe des taux (YCC – Yield Curve Control). Malgré le statu quo annoncé le 19 décembre, la parité USD/JPY est revenue vers 140. Il est en effet logique d'imaginer que l'évolution du différentiel de politique monétaire dans les prochains mois devrait devenir de plus en plus favorable à la devise japonaise, ses homologues s'engageant sur le chemin de la baisse de leurs taux directeurs. Malgré cela, et la sortie effective de la politique de taux négatif de la BoJ en mars, la parité a renoué avec sa tendance haussière. Elle est rapidement repassée au-dessus de 150 pour atteindre 155 en avril en raison des ajustements des anticipations sur la politique monétaire de la Fed. Alors que la BoJ a laissé planer des doutes sur le calendrier de remontée de son taux directeur, le yen a été davantage affaibli et les variations brutales enregistrées à plusieurs reprises à partir du printemps laissent envisager des interventions directes sur le marché des changes, les autorités japonaises (mais aussi américaines) n'ayant eu de cesse d'exprimer l'inquiétude que leur inspire la faiblesse du yen. Début juillet, la parité est passée ponctuellement au-dessus de 161, à un plus haut de 37 ans, ce qui a déclenché de nouvelles interventions. Dans la foulée du débouclage des opérations de carry trades en yens (portage sur le marché des changes) après la nouvelle hausse du taux directeur de la BoJ le 31 juillet, la parité USD/JPY est brutalement tombée sous 142 en cours de séance le 5 août. Dans les jours qui ont suivi, elle est remontée vers 150, alors que la BoJ semblait vouloir adopter une approche plus prudente de sa politique monétaire face à l'instabilité des marchés financiers. La réunion de politique monétaire du 20 septembre s'est conclue par un statu quo. Pendant sa conférence de presse, le Gouverneur Ueda, a précisé que « les prochaines décisions dépendront de l'économie, des prix et de l'évolution des marchés financiers ». **La parité USD/JPY termine à 143,63, soit une hausse de 4 % du yen face au dollar.**

Les ajustements violents des anticipations sur la politique monétaire de part et d'autre de l'Atlantique expliquent pourquoi il est difficile d'isoler une tendance pour la **parité EUR/USD** (1,0573 fin septembre 2023) au cours des douze derniers mois. A l'issue de fluctuations heurtées entre 1,05 et 1,12, elle a toutefois terminé en hausse de 5,3 % à 1,1135.

EURO CONVICTIONS ISR

PERSPECTIVES

La Réserve fédérale américaine a enfin entamé son cycle d'assouplissement monétaire mais sa décision du 18 septembre n'a pas répondu à toutes les interrogations des investisseurs et la volatilité des anticipations n'a pas disparu. A court terme, les questions portent sur le rythme qui sera adopté au dernier trimestre. A plus long terme, il est difficile d'imaginer jusqu'où doit aller la baisse quand les banques centrales rechignent à dévoiler leur estimation du taux neutre, tout en suggérant qu'il est plus élevé qu'avant le Covid. Les investisseurs ont retenu du discours de Jerome Powell la volonté d'assurer le fameux atterrissage en douceur de l'économie qui, couplé à une politique monétaire accommodante, constitue indéniablement un environnement favorable aux marchés actions. D'un point de vue microéconomique, les perspectives bénéficiaires ont été régulièrement revues à la hausse. Toutefois, malgré les nouveaux records établis par de nombreux indices, le parcours des actions a été heurté au troisième trimestre, reflétant une certaine fébrilité alimentée par les craintes de valorisations excessives de certains secteurs, les risques géopolitiques, l'approche des élections aux Etats-Unis.

VARIATIONS

TAUX

| | 30 septembre 24 | 29 septembre 23 | variation (points de base) |
|---------------|-----------------|-----------------|-------------------------------|
| Taux à 10 ans | | | |
| US T-note | 3,78 | 4,57 | -79 |
| JGB | 0,86 | 0,77 | 10 |
| OAT | 2,92 | 3,40 | -48 |
| Bund | 2,12 | 2,84 | -72 |

DEVICES

| | 30 septembre 24 | 29 septembre 23 | variation |
|---------|-----------------|-----------------|-----------|
| EUR/USD | 1,1135 | 1,0573 | 5,32% |
| USD/JPY | 143,63 | 149,37 | -3,84% |
| EUR/JPY | 159,94 | 157,95 | 1,26% |
| EUR/GBP | 0,8325 | 0,8666 | -3,94% |
| GBP/USD | 1,3375 | 1,2199 | 9,64% |
| EUR/CHF | 0,9416 | 0,9676 | -2,69% |
| USD/CHF | 0,8456 | 0,9153 | -7,61% |

BOURSES

| | 30 septembre 24 | 29 septembre 23 | variation |
|------------------------|-----------------|-----------------|-----------|
| Euro Stoxx 50 | 5000,5 | 4174,7 | 19,78% |
| Stoxx 50 | 4453,1 | 3919,6 | 13,61% |
| CAC 40 | 7635,8 | 7135,1 | 7,02% |
| Xetra-DAX | 19324,9 | 15386,6 | 25,60% |
| Footsie 100 | 8237,0 | 7608,1 | 8,27% |
| SMI | 12168,9 | 10963,5 | 10,99% |
| Dow Jones 30 | 42330,2 | 33507,5 | 26,33% |
| Nasdaq | 18189,2 | 13219,3 | 37,60% |
| S&P 500 | 5762,5 | 4288,1 | 34,38% |
| Nikkei 225 | 37919,6 | 31857,6 | 19,03% |
| Topix | 2645,9 | 2323,39 | 13,88% |
| MSCI all countries (*) | 851,8 | 656,8 | 29,68% |
| MSCI Emergents (*) | 1170,9 | 952,8 | 22,89% |

(*) en USD

Source : Bloomberg, Reuters, BNPP AM

EURO CONVICTIONS ISR

1. Mention : Ce document original est destiné à un usage interne mais son contenu peut être utilisé dans des documents externes.

2. Avertissement : Cette présentation a été préparée uniquement à l'intention et aux fins internes de ses destinataires. En conséquence, elle ne confère aucun droit de publication ou communication, en tout ou en partie, à quelque tiers qui n'en est pas le destinataire direct.

Toute information visée dans cette présentation, sauf celle qui figure dans le domaine public, est strictement confidentielle, sauf notification contraire par écrit ou par e-mail de la part d'un représentant habilité de BNP Paribas Asset Management. Cette présentation ne peut être divulguée, diffusée ou utilisée en tout ou en partie pour tout autre objectif que celui pour lequel elle a été préparée sans le consentement préalable notifié par écrit ou par e-mail par un représentant habilité de BNP Paribas Asset Management.

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

Si cette présentation ne vous est pas destinée, sachez que toute utilisation, distribution ou reproduction de cette présentation en tout ou en partie ou toute action entreprise sur la base de celle-ci est strictement interdite par la loi et peut engager votre responsabilité et/ou entraîner d'autres conséquences importantes. Si vous avez reçu cette présentation par erreur, veuillez la renvoyer immédiatement, la détruire ou la supprimer.

2. GESTION DU FCP

Le portefeuille comporte une partie « cœur », destinée à stabiliser le portefeuille, et une partie « satellite », plus dynamique.

Au cours de l'exercice, nous avons prêté une attention particulière aux valeurs dont les fondamentaux économiques sont solides et dont le retour à l'actionnaire est solide.

Dans ce contexte, concernant les valeurs « cœur », nous avons diversifié notre exposition en initiant les valeurs de l'aéronautique-défense, Thales et Safran en complément de notre position sur Airbus, qui bénéficient d'une forte visibilité sur leur commande. Afin de réduire également notre exposition au cycle économique, nous avons initié une ligne sur le titre Danone et avons allégé Siemens et privilégié Schneider Electric. Par ailleurs, nous avons renforcé nos investissements sur Crédit Agricole, Hannover Rueck, et Deutsche Telekom. Au contraire, nous avons soldé nos positions sur Edenred, Société Générale, Sanofi, Pernod Ricard et Vivendi dont les perspectives de croissance étaient revues à la baisse.

En ce qui concerne les investissements « satellites », nous avons initié une position sur ASM International afin de soutenir une exposition à un secteur technologique en forte croissance. De plus, nous avons réalisé un arbitrage qualitatif en vendant Salmar au profit de Mowi, leader mondial de l'industrie du saumon. Enfin, nous avons allégé le risque sur les titres Infineon, Seb et Biomérieux.

Sur l'exercice, la performance du FCP GF Euro Convictions s'élève à 20.92%.

Cette donnée ne présage en rien des résultats futurs.

Dans la gestion du FCP, nous avons utilisé des OPCVM monétaires du groupe BNP Paribas AM. Nous n'avons détenu, au cours de l'exercice, aucune action BNP Paribas dans le portefeuille.

* * *

Changements intervenus au cours de l'exercice

07/06/2024 : Création d'une nouvelle Part Privilège FR001400QAC1

01/03/2024 : Changement de dénomination de la SDG BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France qui devient BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe.

20/11/2023 : Mise à jour de l'objectif de gestion, de la stratégie d'investissement, Informations relatives aux investisseurs américains.

Performance

La performance annuelle s'élève à 20.92 % pour la part GF

La performance annuelle s'élève à 20.92 % pour la part Selection

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

* * *

Effet de levier

| Montant total du levier au 30/09/2024 | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| | montant total du levier |
| méthode brute | 96,26% |
| méthode de l'engagement | 100,00% |

Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement

Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois

PEA

Le fonds respecte le ratio de 75% de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA. A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

| ISIN | Libellé produit | Sens | Montant brut |
|--------------|--|-------|--------------|
| NO0003054108 | MOWI ASA | Achat | 1 464 111,72 |
| FR0007009808 | BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE | Achat | 1 168 131,83 |
| FR0007009808 | BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE | Achat | 1 121 595,02 |
| FR0000045072 | CREDIT AGRICOLE SA | Achat | 1 058 988,81 |
| FR0007009808 | BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE | Achat | 1 043 027,82 |
| | | | |
| ISIN | Libellé produit | Sens | Montant brut |
| FR0010908533 | EDENRED | Vente | 1 779 220,97 |
| NO0010310956 | SALMAR ASA | Vente | 1 451 812,25 |
| FR0000130809 | SOCIETE GENERALE SA | Vente | 1 440 200,39 |
| FR0000120693 | PERNOD RICARD SA | Vente | 1 272 338,25 |
| FR0000130809 | SOCIETE GENERALE SA | Vente | 1 158 178,47 |

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

Transparence de la promotion des caractéristique environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : EURO CONVICTION ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500CT2VYJ8WM94S35

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES+

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

- Il a réalisé des Investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

- Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 71.5% d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif social

- Il a réalisé des Investissements durables ayant un objectif social : ___%

- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, toutes les données réelles du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant dans des émetteurs justifiant de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Sociétés émettrices :

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des sociétés émettrices appliquant de bonnes pratiques ESG dans leur secteur d'activité. La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

D'une sélection dite « negative screening » appliquant des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »)

Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : 100%
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : 100%
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible : 66.4 vs 66.0 (EURO STOXX 50 (EUR) NR)
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : 71.5%

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

| Indicateur | 2022* | 2023** | Commentaire |
|--|-------|--------|--|
| Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC | 100% | 100% | Conforme à l'engagement du produit financier |
| Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par | 100% | 100% | Conforme à l'engagement du produit financier |

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

| | | | |
|--|--------------|--------------|--|
| L'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG | | | |
| La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible | 65.8 vs 64.8 | 66.4 vs 66.0 | Conforme à l'engagement du produit financier |
| Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR | 67.2% | 71.5% | Conforme à l'engagement du produit financier |

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?*

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7F934948BE63>

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la

EURO CONVICTIONS ISR

Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/874ADAE2-3EE7-4AD4-80ED-84FC06E090BF>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01.10.2023 au 30.09.2024

| Investissements les plus importants ** | Secteur | % d'actifs* | Pays** |
|--|------------------------------|-------------|-----------|
| ASML HOLDING NV | Technologie de l'information | 7.45% | Pays-Bas |
| INTESA SANPAOLO | Finance | 5.91% | Italie |
| SCHNEIDER ELECTRIC | Industrie | 5.37% | France |
| AXA SA | Finance | 5.26% | France |
| HERMES INTERNATIONAL | Biens de cons. durables et | 5.25% | France |
| NOVO NORDISK CLASS B B | Santé | 4.81% | Danemark |
| MICHELIN | Biens de cons. durables et | 4.43% | France |
| TOTALENERGIES | Energie | 4.12% | France |
| LVMH | Biens de cons. durables et | 3.76% | France |
| LOREAL SA | Consommation courante | 3.72% | France |
| AIRBUS | Industrie | 3.50% | Pays-Bas |
| L AIR LIQUIDE SA | Matériaux de base | 3.30% | France |
| CREDIT AGRICOLE SA | Finance | 3.30% | France |
| HANNOVER RUECK N | Finance | 3.09% | Allemagne |
| ESSILORLUXOTTICA SA | Santé | 3.06% | France |

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle.

Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

* Toutes différences de pourcentage avec Les portefeuilles des états financiers résultent d'une différence d'arrondi.

**Toutes différences avec les portefeuilles des états financiers résultent de l'utilisation de bases de données différentes.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

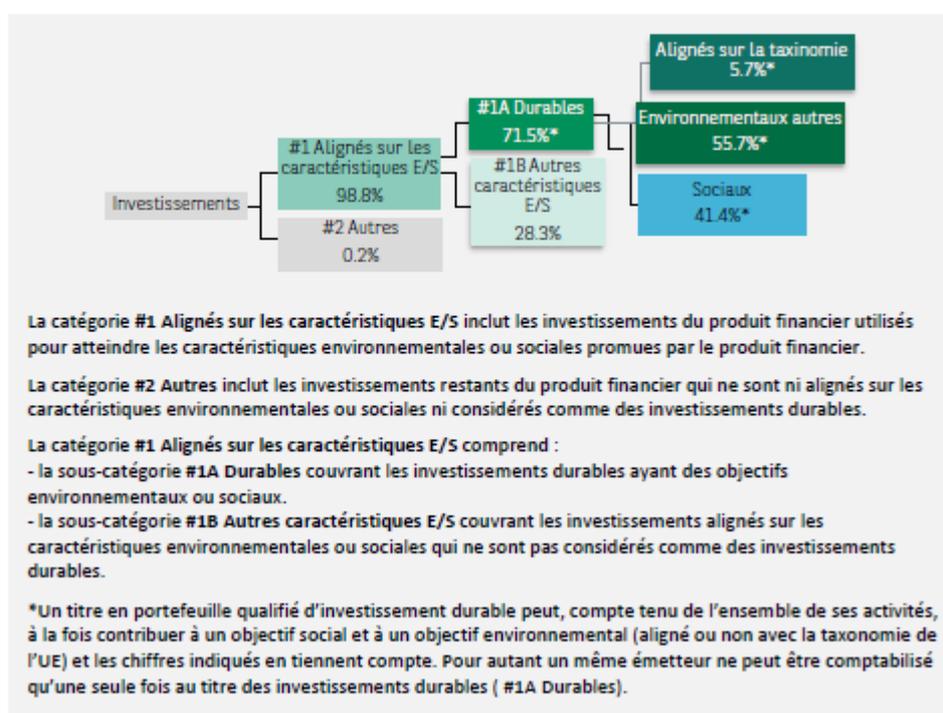
Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : 99.8%

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de 71.5% de l'actif net

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : " Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

EURO CONVICTIONS ISR



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs | % d'actifs |
|-------------------------------------|------------|
| Finance | 18.6% |
| Biens de cons. durables et services | 16.8% |
| Technologie de l'information | 16.2% |
| Industrie | 14.8% |
| Santé | 10.5% |
| Matériaux de base | 6.9% |
| Consommation courante | 5.9% |
| Energie | 4.1% |
| Pétrole et gaz intégrés | 4.1% |
| Services de communication | 3.4% |
| Services publics | 2.6% |
| Liquidités | 0.3% |

Source : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle. Les investissements les plus importants sont basés sur les données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les Investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/OEE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD>

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxinomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?*

Oui:

Gaz fossile Energie nucléaire

Non:

Les données couvrant la proportion d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la Taxonomie de l'UE sur lesquelles repose le rapport étaient uniquement disponibles à partir du dernier trimestre de l'exercice comptable.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

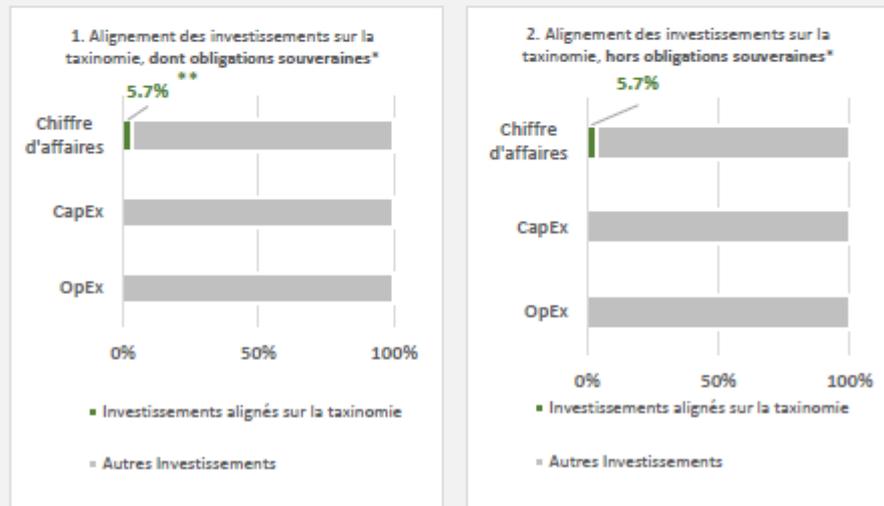
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

- *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

| | Chiffre d'affaires |
|--------|--------------------|
| 2022* | 5.1% |
| 2023** | 5.7% |

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion relatives à ces informations.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de 55.7%.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent 41.4% du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements ou
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à

l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (<https://www.bnpparibas-am.com/sustainabilitydocuments/>)

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible.

- Le produit financier doit investir au moins 50% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/>



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
Non applicable

EURO CONVICTIONS ISR

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2023, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») anciennement dénommée BNPP AM France jusqu'au 29.02.2024 (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

| | Nombre de collaborateurs | Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable) | Dont rémunération variable totale (k EUR) |
|--|--------------------------|---|---|
| Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ¹ | 1,332 | 164,459 | 51,763 |

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »² (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

| Secteur d'Activité | Nombre de collaborateurs | Rémunération Totale (k EUR) |
|--|--------------------------|-----------------------------|
| Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe : | 184 | 40,710 |
| <i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i> | 164 | 35,724 |

¹ Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 6 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 958k EUR et 305k EUR;
- 288 collaborateurs de la succursale belge, dont 7 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 26 816k EUR et 4 369k EUR;
- 25 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 5 556k EUR et 1 890k EUR.
- 54 collaborateurs de la succursale italienne, dont 3 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 6 421k EUR et 1 802k EUR.
- 73 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 9 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 10 647k EUR et 2 557k EUR.

² La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

EURO CONVICTIONS ISR

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :

| | Nombre de fonds (31.12.2023) | En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2023 |
|------------------------------------|---------------------------------|---|
| OPCVM | 192 | 94 |
| Fonds d'Investissement Alternatifs | 299 | 50 |

- En 2023, 4,2 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2023.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2022, a été réalisé entre Juillet et Septembre 2023. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Globalement Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2023, signalant que le cadre entourant les politiques de rémunération pour les sociétés de gestion déléguées externes n'assurait pas un alignement suffisant avec les exigences réglementaires et nécessitait d'être plus documenté.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

En date du 01 mars 2024, la société BNP Paribas Asset Management France sera renommée BNP Paribas Asset Management Europe.

* * *



EURO CONVICTIONS ISR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**

EURO CONVICTIONS ISR
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale EURO CONVICTIONS ISR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



EURO CONVICTIONS ISR

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



EURO CONVICTIONS ISR

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2025.01.15 17:53:32 +0100

Bilan actif

| | Exercice 30/09/2024 |
|---|------------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | - |
| Titres financiers | - |
| Actions et valeurs assimilées (A) (*) | 122,577,551.09 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 122,577,551.09 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | - |
| Obligations convertibles en actions (B) (*) | - |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | - |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | - |
| Obligations et valeurs assimilées (C) (*) | - |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | - |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | - |
| Titres de créances (D) | - |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | - |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | - |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 410,968.34 |
| OPCVM | 410,968.34 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | - |
| Autres OPC et fonds d'investissements | - |
| Dépôts (F) | - |
| Instruments financiers à terme (G) | - |
| Opérations temporaires sur titres (H) | - |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | - |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | - |
| Titres financiers empruntés | - |
| Titres financiers donnés en pension | - |
| Autres opérations temporaires | - |
| Prêts (I) | - |
| Autres actifs éligibles (J) | - |
| Loans | - |
| Autres | - |
| Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 122,988,519.43 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 226,645.07 |
| Comptes financiers | 1,013.98 |
| Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*) | 227,659.05 |
| TOTAL ACTIF I+II | 123,216,178.48 |

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif

| | Exercice 30/09/2024 |
|--|------------------------|
| Capitaux propres : | - |
| Capital | 101,928,836.75 |
| Report à nouveau sur revenu net | - |
| Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes | - |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | - |
| Résultat net de l'exercice | 21,082,967.31 |
| Capitaux propres I : | 123,011,804.06 |
| Passifs de financement II | - |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 123,011,804.06 |
| Passifs éligibles : | - |
| Instruments financiers (A) | - |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - |
| Instruments financiers à terme (B) | - |
| Emprunts (C) | - |
| Autres passifs éligibles (D) | - |
| Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D | - |
| Autres passifs : | - |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 204,374.42 |
| Concours bancaires | - |
| Sous-total autres passifs IV | 204,374.42 |
| TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV | 123,216,178.48 |

Compte de résultat

| | Exercice 30/09/2024 |
|--|------------------------|
| Revenus financiers nets | - |
| Produits sur opérations financières | - |
| Produits sur actions | 3,379,274.43 |
| Produits sur obligations | - |
| Produits sur titres de créances | - |
| Produits sur des parts d'OPC | - |
| Produits sur Instruments financiers à terme | - |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | - |
| Produits sur prêts et créances | - |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | - |
| Autres produits financiers | 689.00 |
| Sous-total Produits sur opérations financières | 3,379,963.43 |
| Charges sur opérations financières | - |
| Charges sur opérations financières | - |
| Charges sur Instruments financiers à terme | - |
| Charges sur Opérations temporaires sur titres | - |
| Charges sur emprunts | - |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | - |
| Charges sur passifs de financement | - |
| Autres charges financières | - |
| Sous-total charges sur opérations financières | - |
| Total Revenus financiers nets (A) | 3,379,963.43 |
| Autres produits : | - |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance | - |
| Autres produits | - |
| Autres Charges : | - |
| Frais de gestion de la société de gestion | -1,201,092.27 |
| Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement | - |
| Impôts et taxes | - |
| Autres charges | - |
| Sous total Autres produits et Autres charges (B) | -1,201,092.27 |
| Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B | 2,178,871.16 |

EURO CONVICTIONS ISR

| | |
|--|----------------------|
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -69,089.20 |
| Sous-total Revenus nets I = C + D | 2,109,781.96 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | - |
| Plus et moins-values réalisées | 2,572,454.70 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -31,972.92 |
| Frais de recherche | - |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | - |
| Indemnités d'assurance perçues | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | - |
| Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E | 2,540,481.78 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F | -83,351.73 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F | 2,457,130.05 |
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | - |
| Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles | 17,618,475.83 |
| Ecart de change sur les comptes financiers en devises | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | - |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | - |
| Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G | 17,618,475.83 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H | -1,102,420.53 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H | 16,516,055.30 |
| Acomptes : | - |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J | - |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K | - |
| Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L | - |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L | - |
| Impôt sur le résultat V | - |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 21,082,967.31 |

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est, sur un horizon d'investissement de cinq ans minimum, de surperformer net de frais l'indicateur de référence Euro Stoxx 50 NR (calculé dividendes nets réinvestis), en investissant, selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs présentant des perspectives de valorisation attrayantes et intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable. Le FCP est géré selon une approche d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe GF (Devise: EUR)

| | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 | 30/09/2024 |
|------------------------------------|------------|------------|-------------|-------------|--------------------|
| Valeur liquidative (en EUR) | | | | | |
| Parts C | 707.85 | 941.23 | 782.81 | 966.41 | 1,168.60 |
| Actif net (en k EUR) | 33,862.55 | 84,116.68 | 87,653.24 | 109,349.85 | 121,883.98 |
| Nombre de titres | | | | | |
| Parts C | 47,838.498 | 89,368.618 | 111,971.990 | 113,150.287 | 104,298.747 |

| Date de mise en paiement | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 | 30/09/2024 |
|---|------------|------------|------------|------------|--------------|
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR) | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR) | - | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR) | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | | | | | |
| Parts C | -62.03 | 38.61 | -29.56 | -2.98 | 23.45 |
| Capitalisation unitaire sur revenus | | | | | |
| Parts C | 3.32 | 7.45 | 14.55 | 17.27 | 20.19 |

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

EURO CONVICTIONS ISR

Catégorie de classe Sélection (Devise: EUR)

| | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 | 30/09/2024 |
|------------------------------------|------------|------------|------------|----------------|
| Valeur liquidative (en EUR) | | | | |
| Parts C | 152.10 | 127.34 | 157.28 | 190.19 |
| Actif net (en k EUR) | 0.15 | 0.13 | 151.40 | 181.52 |
| Nombre de titres | | | | |
| Parts C | 1.000 | 1.000 | 962.596 | 954.412 |

| Date de mise en paiement | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 | 30/09/2024 |
|---|------------|------------|------------|-------------|
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR) | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR) | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR) | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | | | | |
| Parts C | 1.97 | -4.68 | -0.46 | 3.81 |
| Capitalisation unitaire sur revenus | | | | |
| Parts C | 0.04 | 3.25 | 2.91 | 3.28 |

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

EURO CONVICTIONS ISR

Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)

| | 30/09/2024 |
|------------------------------------|----------------|
| Valeur liquidative (en EUR) | |
| Parts C | 962.60 |
| Actif net (en k EUR) | 946.30 |
| Nombre de titres | |
| Parts C | 983.060 |

| | 30/09/2024 |
|---|-------------|
| Date de mise en paiement | 30/09/2024 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR) | - |
| Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR) | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR) | - |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | |
| Parts C | 7.62 |
| Capitalisation unitaire sur revenus | |
| Parts C | 0.67 |

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

EURO CONVICTIONS ISR

Synthèse de l'offre de gestion

| LIBELLES DES PARTS | CODES ISIN | AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES | DEVISE DE LIBELLE | SOUSCRIPTEURS CONCERNES | FRACTIONNEMENT DE LA PART | MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS |
|-----------------------------|--------------|--|-------------------|---|---------------------------|---|
| Catégorie de part GF | FR0007433669 | Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation | Euro | Tous souscripteurs. Principalement aux personnes physiques. Le FCP pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation en unités de compte. | Millième | Initiale : un millième de part Ulérieure : un millième de part |
| Catégorie de part Sélection | FR0014004F18 | Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation | Euro | Tous souscripteurs. Principalement aux personnes physiques. Le FCP pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation en unités de compte. | Millième | Initiale : un millième de part Ulérieure : un millième de part |
| Catégorie de part Privilège | FR001400QAC1 | Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation | Euro | Réservée aux souscripteurs conseillés par des conseils indépendants au sens de MIF 2 ¹ et à la gestion sous mandat (GSM) | Millième | Initiale : un millième de part Ulérieure : un millième de part |

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : cours de clôture jour

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La société de gestion a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCP à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du FCP (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du FCP).

La valeur liquidative du FCP est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les porteurs présents dans le FCP de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les porteurs détenant des parts du FCP les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le FCP.

La société de gestion calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories de parts du FCP, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes à la société de gestion et les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

Aux frais facturés au FCP peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance : celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé son objectif de performance ;
- Des commissions de mouvement facturées au FCP.

EURO CONVICTIONS ISR

| FRAIS FACTURES AU FCP | ASSIETTE | TAUX / BAREME |
|--|--|---|
| FRAIS DE GESTION FINANCIERE ET FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES A LA SOCIETE DE GESTION | Actif net par an, déduction faite des OPCVM ou des FIA | Catégorie de part GF et Sélection : 1% TTC maximum Catégorie de part Privilège : 0.50% |
| COMMISSIONS DE MOUVEMENT PRESTATAIRE PERCEVANT LES COMMISSIONS DE MOUVEMENT : SOCIETE DE GESTION | Montant de chaque transaction | Actions : 0,48% (minimum : 240 EUR) |
| | Forfait par lot | Futures : 12 EUR |
| | Sur primes | Options : 0,72% |
| | Montant forfaitaire | Obligations : 60 EUR TCN : 60 EUR |
| COMMISSION DE SURPERFORMANCE | Actif net | Néant |

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

- Capitalisation pour la Part « GF »
- Capitalisation pour la Part « Sélection »
- Capitalisation pour la Part « Privilège »

Affectation des plus-values nettes réalisées

- Capitalisation pour la Part « GF »
- Capitalisation pour la Part « Sélection »
- Capitalisation pour la Part « Privilège »

Changements affectant le fonds

31/12/23 : mise en place des mécanismes de liquidité (Gates et swing Pricing)

07/06/24 : Création d'une nouvelle Part Privilège FR001400QAC1

Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice | Exercice 30/09/2024 |
|--|------------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 109,501,256.90 |
| Flux de l'exercice : | |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) | 12,716,058.79 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.) | -21,543,340.41 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 2,178,871.16 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 2,540,481.78 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | 17,618,475.84 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | - |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | - |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes | - |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | - |
| Autres éléments | - |
| Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net) | 123,011,804.06 |

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

| | Exercice 30/09/2024 |
|--|-------------------------|
| Emissions et rachats pendant l'exercice comptable | Nombre de titres |
| Catégorie de classe GF (Devise: EUR) | |
| Nombre de titres émis | 10,528.812 |
| Nombre de titres rachetés | 19,380.352 |
| Catégorie de classe Sélection (Devise: EUR) | |
| Nombre de titres émis | 3.000 |
| Nombre de titres rachetés | 11.184 |
| Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR) | |
| Nombre de titres émis | 983.060 |
| Nombre de titres rachetés | - |
| Commissions de souscription et/ou de rachat | Montant (EUR) |
| Commissions de souscription acquises à l'OPC | - |
| Commissions de rachat acquises à l'OPC | - |
| Commissions de souscription perçues et rétrocédées | - |
| Commissions de rachat perçues et rétrocédées | - |

Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Code ISIN de la part | Libellé de la part | Affectation des sommes distribuables | Devise de la part | Actif net de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|----------------------|--------------------|--------------------------------------|-------------------|----------------------|-----------------|--------------------|
| FR0007433669 | GF | Capitalisation | EUR | 121,883,980.42 | 104,298.747 | 1,168.60 |
| FR0014004F18 | Sélection | Capitalisation | EUR | 181,521.99 | 954.412 | 190.19 |
| FR001400QAC1 | Privilege | Capitalisation | EUR | 946,301.65 | 983.060 | 962.60 |

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|-----------|-----------|----------|----------|
| | | FR | DE | NL | IT | ES |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 122,577.55 | 75,235.29 | 15,330.34 | 10,245.23 | 8,090.24 | 6,575.48 |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - | - |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | - | | | | | |
| Options | - | | | | | |
| Swaps | - | | | | | |
| Autres instruments financiers | - | | | | | |
| TOTAL | 122,577.55 | | | | | |

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de delta | |
|-------------------------------|-------------------|--|------------------|---------|-----------------------------------|-------------|
| | | < 1 an | 1 an < X < 5 ans | > 5 ans | <0,6 | 0,6 < X < 1 |
| TOTAL | - | - | - | - | - | - |

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Taux fixe | Taux variable ou révisable | Taux indexé | Autres |
|--|----------------|-----------|----------------------------|-------------|-------------|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Autres actifs: Loans | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 1.01 | - | - | - | 1.01 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Emprunts | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | | - | - | - | - |
| Options | | - | - | - | - |
| Swaps | | - | - | - | - |
| Autres instruments financiers | | - | - | - | - |
| TOTAL | | - | - | - | 1.01 |

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers | [0 - 3 mois] |]3 mois - 1 an] |]1 - 3 ans] |]3 - 5 ans] | > 5 ans |
|--|--------------|-----------------|-------------|-------------|---------|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Autres actifs: Loans | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 1.01 | - | - | - | - |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Emprunts | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | - | - | - | - | - |
| Options | - | - | - | - | - |
| Swaps | - | - | - | - | - |
| Autres instruments financiers | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 1.01 | - | - | - | - |

Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers | DKK | NOK |
|--|-----------------|-----------------|
| Actif | | |
| Dépôts | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | 5,230.06 | 1,870.90 |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - |
| Autres actifs: Loans | - | - |
| Autres instruments financiers | - | - |
| Créances | - | - |
| Comptes financiers | - | - |
| Passif | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - |
| Dettes | - | - |
| Comptes financiers | - | - |
| Emprunts | - | - |
| Hors-bilan | | |
| Devises à recevoir | - | - |
| Devises à livrer | - | - |
| Futures | - | - |
| Options | - | - |
| Swaps | - | - |
| Autres opérations | - | - |
| TOTAL | 5,230.06 | 1,870.90 |

Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers | Invest. Grade +/- | Non Invest. Grade +/- | Non notés +/- |
|--|-------------------|-----------------------|---------------|
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - |
| Hors Bilan | | | |
| Dérivés de crédits | - | - | - |
| Solde net | - | - | - |

Les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|---|--|--|
| OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN | | |
| Dépôts | - | |
| Instruments financiers à terme non compensés | - | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | - | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | - | |
| Créances représentatives de Titres Prêtés | | |
| Titres financiers empruntés | - | |
| Titres reçus en garantie | - | |
| Titres financiers donnés en pension | | |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | - | |
| Dépôt de garantie espèces versée | - | |
| OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | - |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | - |
| Dépôt de garantie espèces reçue | | - |

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination du Fonds | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation du fonds | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|-----------|-----------------------|--------------------|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| TOTAL | | | | | | - |

Créances et dettes : ventilation par nature

| | Exercice 30/09/2024 |
|--|------------------------|
| Ventilation par nature des créances | |
| Avoir fiscal à récupérer | |
| Déposit EUR | |
| Déposit autres devises | |
| Collatéraux espèces | |
| Autres débiteurs divers | 164,622.96 |
| Coupons à recevoir | 62,022.11 |
| TOTAL DES CREANCES | 226,645.07 |
| Ventilation par nature des dettes | |
| Déposit EUR | |
| Déposit autres devises | |
| Collatéraux espèces | |
| Provision charges d'emprunts | |
| Frais et charges non encore payés | 102,561.39 |
| Autres créditeurs divers | 101,813.03 |
| Provision pour risque des liquidités de marché | |
| TOTAL DES DETTES | 204,374.42 |

Frais de gestion, autres frais et charges

| Frais de gestion | Montant (EUR) | % de l'actif net |
|--|---------------|------------------|
| Catégorie de classe GF (Devise: EUR) | | |
| Frais de gestion et de fonctionnement (*) | 1,199,200.92 | 1.00 |
| Commissions de surperformance | - | - |
| Autres frais | - | - |
| Catégorie de classe Sélection (Devise: EUR) | | |
| Frais de gestion et de fonctionnement (*) | 1,727.92 | 1.00 |
| Commissions de surperformance | - | - |
| Autres frais | - | - |
| Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR) | | |
| Frais de gestion et de fonctionnement (*) | 163.43 | 0.50 |
| Commissions de surperformance | - | - |
| Autres frais | - | - |
| Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues) | - | |

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | Exercice 30/09/2024 |
|---|------------------------|
| Garanties reçues | - |
| dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | |
| Garanties données | - |
| dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | - |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | - |
| Autres engagements hors bilan | - |
| Total | - |

Autres informations

| | Exercice 30/09/2024 |
|---|------------------------|
| Engagements reçus ou donnés | |
| Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*) | - |
| Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | - |
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | - |
| Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe | |
| Dépôts | - |
| Actions | - |
| Titres de taux | - |
| OPC | 410,968.34 |
| Acquisitions et cessions temporaires sur titres | - |
| Swaps (en nominal) | - |
| Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire | |
| Titres acquis à réméré | - |
| Titres pris en pension | - |
| Titres empruntés | - |

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe GF (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| | Exercice 30/09/2024 |
|---|------------------------|
| Sommes restant à affecter | |
| Report à nouveau | - |
| Revenus nets | 2,105,986.25 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 2,105,986.25 |
| Affectation | |
| Distribution | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | - |
| Capitalisation | 2,105,986.25 |
| Total | 2,105,986.25 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions ou parts | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - |
| Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

| | Exercice 30/09/2024 |
|---|------------------------|
| Sommes restant à affecter | |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - |
| Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice | 2,445,989.35 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values | 2,445,989.35 |
| Affectation | |
| Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - |
| Capitalisation | 2,445,989.35 |
| Total | 2,445,989.35 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions ou parts | - |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes | - |

Catégorie de classe Sélection (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| | Exercice 30/09/2024 |
|---|--------------------------------|
| Sommes restant à affecter | |
| Report à nouveau | - |
| Revenus nets | 3,136.38 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 3,136.38 |
| Affectation | |
| Distribution | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | - |
| Capitalisation | 3,136.38 |
| Total | 3,136.38 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions ou parts | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - |
| Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

| | Exercice 30/09/2024 |
|---|------------------------|
| Sommes restant à affecter | |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - |
| Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice | 3,642.82 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values | 3,642.82 |
| Affectation | |
| Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - |
| Capitalisation | 3,642.82 |
| Total | 3,642.82 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions ou parts | - |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes | - |

Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| | Exercice 30/09/2024 |
|---|--------------------------------|
| Sommes restant à affecter | |
| Report à nouveau | - |
| Revenus nets | 659.33 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 659.33 |
| Affectation | |
| Distribution | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | - |
| Capitalisation | 659.33 |
| Total | 659.33 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions ou parts | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - |
| Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

| | Exercice 30/09/2024 |
|---|------------------------|
| Sommes restant à affecter | |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - |
| Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice | 7,497.88 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values | 7,497.88 |
| Affectation | |
| Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - |
| Capitalisation | 7,497.88 |
| Total | 7,497.88 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre d'actions ou parts | - |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes | - |

EURO CONVICTIONS ISR

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2024

| Eléments d'actifs et libellé des valeurs | Quantité | Cours | Devise cotation | Valeur actuelle | % arrondi de l'actif net |
|--|--------------|----------|-----------------|-----------------------|--------------------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | 122,577,551.09 | 99.65 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | 122,577,551.09 | 99.65 |
| AIRBUS SE Aéronautique | 27,515.00 | 131.22 | EUR | 3,610,518.30 | 2.94 |
| AIR LIQUIDE SA Produits Chimique | 24,057.00 | 173.26 | EUR | 4,168,115.82 | 3.39 |
| AMADEUS IT GROUP SA Services divers | 45,569.00 | 64.92 | EUR | 2,958,339.48 | 2.40 |
| ASM INTERNATIONAL NV Electrique - Electronique | 3,757.00 | 589.40 | EUR | 2,214,375.80 | 1.80 |
| ASML HOLDING NV Electrique - Electronique | 10,771.00 | 745.60 | EUR | 8,030,857.60 | 6.53 |
| AXA SA Assurances | 198,936.00 | 34.53 | EUR | 6,869,260.08 | 5.58 |
| BIOMERIEUX Produits pharmaceutiques | 21,420.00 | 107.60 | EUR | 2,304,792.00 | 1.87 |
| CAPGEMINI SE Bureau | 18,444.00 | 193.95 | EUR | 3,577,213.80 | 2.91 |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN Construction et matériaux de construction | 32,498.00 | 81.72 | EUR | 2,655,736.56 | 2.16 |
| CREDIT AGRICOLE SA Banques et assurances | 338,546.00 | 13.72 | EUR | 4,646,543.85 | 3.78 |
| DANONE Biens de consommation | 21,087.00 | 65.34 | EUR | 1,377,824.58 | 1.12 |
| DASSAULT SYSTEMES SE Ordinateurs logiciels | 53,692.00 | 35.63 | EUR | 1,913,045.96 | 1.56 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG-REG Télécommunication | 154,445.00 | 26.39 | EUR | 4,075,803.55 | 3.31 |
| ESSILORLUXOTTICA Produits pharmaceutiques | 18,538.00 | 212.60 | EUR | 3,941,178.80 | 3.20 |
| HANNOVER RUECK SE Assurances | 17,963.00 | 256.10 | EUR | 4,600,324.30 | 3.74 |
| HERMES INTERNATIONAL Textiles et habillement | 2,975.00 | 2,206.00 | EUR | 6,562,850.00 | 5.34 |
| IBERDROLA SA Distribution Energie | 260,413.00 | 13.89 | EUR | 3,617,136.57 | 2.94 |
| IMERYS SA Construction et matériaux de construction | 59,164.00 | 29.78 | EUR | 1,761,903.92 | 1.43 |
| INFINEON TECHNOLOGIES AG Electrique - Electronique | 94,913.00 | 31.46 | EUR | 2,985,962.98 | 2.43 |
| INTESA SANPAOLO Banques et assurances | 2,108,207.00 | 3.84 | EUR | 8,090,244.36 | 6.58 |

EURO CONVICTIONS ISR

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2024

| Éléments d'actifs et libellé des valeurs | Quantité | Cours | Devise cotation | Valeur actuelle | % arrondi de l'actif net |
|---|------------|-----------|-----------------|-----------------------|--------------------------|
| LOREAL Produits pharmaceutiques | 10,658.00 | 402.05 | EUR | 4,285,048.90 | 3.48 |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI Textiles et habillement | 6,194.00 | 688.50 | EUR | 4,264,569.00 | 3.47 |
| MICHELIN (CGDE) Machines et Véhicules | 160,569.00 | 36.46 | EUR | 5,854,345.74 | 4.76 |
| MOWI ASA Biens de consommation | 115,902.00 | 189.75 | NOK | 1,870,897.87 | 1.52 |
| NOVO NORDISK A/S-B Produits pharmaceutiques | 49,553.00 | 786.80 | DKK | 5,230,064.51 | 4.25 |
| SAFRAN SA Aéronautique | 6,094.00 | 211.10 | EUR | 1,286,443.40 | 1.05 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE Electrique - Electronique | 30,868.00 | 236.20 | EUR | 7,291,021.60 | 5.93 |
| SEB SA Distribution - Commerce | 6,594.00 | 102.50 | EUR | 675,885.00 | 0.55 |
| SIEMENS AG-REG Valeurs industrielles diverses | 3,694.00 | 181.34 | EUR | 669,869.96 | 0.54 |
| SYMRISE AG Produits Chimique | 24,161.00 | 124.10 | EUR | 2,998,380.10 | 2.44 |
| THALES SA Aéronautique | 11,606.00 | 142.55 | EUR | 1,654,435.30 | 1.34 |
| TOTALENERGIES SE Distribution Energie | 78,509.00 | 58.50 | EUR | 4,592,776.50 | 3.73 |
| VINCI SA Construction et matériaux de construction | 18,502.00 | 104.95 | EUR | 1,941,784.90 | 1.58 |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements | | | | 410,968.34 | 0.33 |
| OPCVM | | | | 410,968.34 | 0.33 |
| BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE | 16.937 | 24,264.53 | EUR | 410,968.34 | 0.33 |
| Créances | | | | 226,645.07 | 0.18 |
| Dettes | | | | -204,374.42 | -0.17 |
| Autres comptes financiers | | | | 1,013.98 | - |
| TOTAL ACTIF NET | | | EUR | 123,011,804.06 | 100.00 |

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|------------------|---------------------------------------|--------|-----------------------------|---------|----------------------|---------|
| | | | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | Actif | Passif | Devise | Montant | Devise | Montant |
| Change à terme | | | | | | |
| Total | - | - | | - | | - |

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

EURO CONVICTIONS ISR

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme - action

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'Exposition +/- |
|---------------------------|----------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Futures | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Options | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Total | | - | - | - |

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'Exposition +/- |
|---------------------------|----------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Futures | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Options | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Total | | - | - | - |

Instruments financiers à terme - de change

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'Exposition +/- |
|---------------------------|----------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Futures | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Options | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Autres instruments | | | | |

EURO CONVICTIONS ISR

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme - de change

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'Exposition +/- |
|-------------------------|----------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Sous total | | - | - | - |
| Total | | - | - | - |

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'Exposition +/- |
|---------------------------|----------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Futures | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Options | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Total | | - | - | - |

Instruments financiers à terme - autres expositions

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'Exposition +/- |
|---------------------------|----------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Futures | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Options | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Total | | - | - | - |

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'Exposition +/- |
|---------------------------|----------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Futures | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Options | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Total | | - | - | - |

Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|---|---------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT) | 122,988,519.43 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | - |
| Total instruments financiers à terme - actions | - |
| Total instruments financiers à terme - taux | - |
| Total instruments financiers à terme - change | - |
| Total instruments financiers à terme - crédit | - |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | - |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | - |
| Autres actifs (+) | 227,659.05 |
| Autres passifs (-) | 204,374.42 |
| Passifs de financement (-) | - |
| TOTAL | 123,011,804.06 |

ANNEXE

Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.



EURO CONVICTIONS ISR

Rapport annuel au 29 Septembre 2023

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Bilan actif

| | Exercice 29/09/2023 | Exercice 30/09/2022 |
|---|------------------------|------------------------|
| Immobilisations Nettes | - | - |
| Dépôts | - | - |
| Instruments financiers | 109,702,500.74 | 86,981,723.96 |
| Actions et valeurs assimilées | 108,558,351.22 | 80,933,877.24 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 108,558,351.22 | 80,933,877.24 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables | - | - |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres d'organismes de placement collectif | 1,144,149.52 | 6,047,846.72 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne | 1,144,149.52 | 6,047,846.72 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne | - | - |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés | - | - |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés | - | - |
| Autres organismes non européens | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - |
| Créances représentatives de titre reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres prêtés | - | - |
| Titres empruntés | - | - |
| Titres donnés en pension | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Instruments financiers à terme | - | - |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Autres opérations | - | - |
| Autres Actifs : Loans | - | - |
| Autres instruments financiers | - | - |
| Créances | 64,869.14 | 65,759.30 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 64,869.14 | 65,759.30 |
| Comptes financiers | 72.42 | 715,271.31 |
| Liquidités | 72.42 | 715,271.31 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 109,767,442.30 | 87,762,754.57 |

Bilan passif

| | Exercice 29/09/2023 | Exercice 30/09/2022 |
|--|---------------------------|--------------------------|
| Capitaux propres | - | - |
| Capital | 107,882,202.56 | 89,333,838.78 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | - | - |
| Report à nouveau (a) | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -338,669.47 | -3,310,354.33 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 1,957,723.81 | 1,629,880.35 |
| Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net) | 109,501,256.90 | 87,653,364.80 |
| Instruments financiers | - | - |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | - | - |
| Dettes représentatives de titres empruntés | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Instruments financiers à terme | - | - |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Autres opérations | - | - |
| Dettes | 266,185.40 | 109,389.77 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 266,185.40 | 109,389.77 |
| Comptes financiers | - | - |
| Concours bancaires courants | - | - |
| Emprunts | - | - |
| TOTAL DU PASSIF | 109,767,442.30 | 87,762,754.57 |

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

| | Exercice 29/09/2023 | Exercice 30/09/2022 |
|--|------------------------|------------------------|
| Opérations de couverture | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagements de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| Autres opérations | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagements de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

Compte de résultat

| | Exercice 29/09/2023 | Exercice 30/09/2022 |
|---|------------------------|------------------------|
| Produits sur opérations financières | - | - |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 3,006,276.05 | 2,442,023.70 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Produits sur titres de créances | - | - |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | - | - |
| Produits sur instruments financiers à terme | - | - |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 432.08 | - |
| Produits sur prêts | - | - |
| Autres produits financiers | 368.18 | 51.60 |
| TOTAL I | 3,007,076.31 | 2,442,075.30 |
| Charges sur opérations financières | - | - |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | - | - |
| Charges sur instruments financiers à terme | - | - |
| Charges sur dettes financières | - | -285.90 |
| Autres charges financières | - | - |
| TOTAL II | - | -285.90 |
| Résultat sur opérations financières (I + II) | 3,007,076.31 | 2,441,789.40 |
| Autres produits (III) | - | - |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | -1,046,580.04 | -895,499.24 |
| Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV) | 1,960,496.27 | 1,546,290.16 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V) | -2,772.46 | 83,590.19 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI) | - | - |
| Résultat (I + II + III + IV + V + VI) | 1,957,723.81 | 1,629,880.35 |

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : Cours clôture jour.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion

- 1% TTC maximum par an pour la part « GF »

- 1% TTC maximum par an pour la part « Sélection »

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction faite des OPCVM ou des FIA. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la Part « GF »

Capitalisation pour la Part « Sélection »

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la Part « GF »

Capitalisation pour la Part « Sélection »

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

| | Exercice 29/09/2023 | Exercice 30/09/2022 |
|---|------------------------|------------------------|
| Actif net en début d'exercice | 87,653,364.80 | 84,116,828.52 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) | 12,842,881.71 | 31,156,858.67 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.) | -11,443,943.31 | -9,890,981.93 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 1,592,994.85 | 1,128,675.89 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -1,828,670.65 | -4,124,394.53 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | - | 2.24 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | - | - |
| Frais de transaction | -61,196.80 | -67,342.33 |
| Différences de change | -39,228.00 | 11,300.35 |
| Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers : | 18,824,558.03 | -16,223,872.24 |
| Différence d'estimation exercice N | 16,938,872.04 | -1,885,685.99 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | 1,885,685.99 | -14,338,186.25 |
| Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme : | - | - |
| Différence d'estimation exercice N | - | - |
| Différence d'estimation exercice N-1 | - | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | - | - |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 1,960,496.27 | 1,546,290.16 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | - | - |
| Autres éléments | - | - |
| Actif net en fin d'exercice | 109,501,256.90 | 87,653,364.80 |

Complément d'information 1

| | Exercice 29/09/2023 |
|---|------------------------|
| Engagements reçus ou donnés | |
| Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*) | - |
| Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | - |
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | - |
| Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe | |
| Dépôts | - |
| Actions | - |
| Titres de taux | - |
| OPC | 1,144,149.52 |
| Acquisitions et cessions temporaires sur titres | - |
| Swaps (en nominal) | - |
| Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire | |
| Titres acquis à réméré | - |
| Titres pris en pension | - |
| Titres empruntés | - |

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

| | Exercice 29/09/2023 | |
|--|--------------------------------|-----------------------------------|
| Emissions et rachats pendant l'exercice comptable | | |
| | Nombre de titres | |
| Catégorie de classe GF (Devise: EUR) | | |
| Nombre de titres émis | 13,184.692 | |
| Nombre de titres rachetés | 12,006.395 | |
| Catégorie de classe Sélection (Devise: EUR) | | |
| Nombre de titres émis | 1,083.110 | |
| Nombre de titres rachetés | 121.514 | |
| Commissions de souscription et/ou de rachat | | |
| | Montant (EUR) | |
| Commissions de souscription acquises à l'OPC | - | |
| Commissions de rachat acquises à l'OPC | - | |
| Commissions de souscription perçues et rétrocedées | - | |
| Commissions de rachat perçues et rétrocedées | - | |
| Frais de gestion | | |
| | Montant (EUR) | % de l'actif net moyen |
| Catégorie de classe GF (Devise: EUR) | | |
| Frais de gestion et de fonctionnement (*) | 1,045,326.68 | 0.98 |
| Commissions de surperformance | - | - |
| Autres frais | - | - |
| Catégorie de classe Sélection (Devise: EUR) | | |
| Frais de gestion et de fonctionnement (*) | 1,253.36 | 0.98 |
| Commissions de surperformance | - | - |
| Autres frais | - | - |
| Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues) | | |

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

| | Exercice 29/09/2023 |
|--|------------------------|
| Ventilation par nature des créances | |
| Avoir fiscal à récupérer | |
| Déposit euros | |
| Déposit autres devises | |
| Collatéraux espèces | |
| Valorisation des achats de devises à terme | |
| Contrevaleur des ventes à terme | |
| Autres débiteurs divers | |
| Coupons à recevoir | 64,869.14 |
| TOTAL DES CREANCES | 64,869.14 |
| Ventilation par nature des dettes | |
| Déposit euros | |
| Déposit autres devises | |
| Collatéraux espèces | |
| Provision charges d'emprunts | |
| Valorisation des ventes de devises à terme | |
| Contrevaleur des achats à terme | |
| Frais et charges non encore payés | 88,062.37 |
| Autres créditeurs divers | 178,123.03 |
| Provision pour risque des liquidités de marché | |
| TOTAL DES DETTES | 266,185.40 |

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

| | Exercice 29/09/2023 |
|---|------------------------|
| Actif | |
| Obligations et valeurs assimilées | - |
| Obligations indexées | - |
| Obligations convertibles | - |
| Titres participatifs | - |
| Autres Obligations et valeurs assimilées | - |
| Titres de créances | - |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - |
| Bons du Trésor | - |
| Autres TCN | - |
| Autres Titres de créances | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - |
| Autres actifs : Loans | - |
| Passif | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - |
| Actions | - |
| Obligations | - |
| Autres | - |
| Hors-bilan | |
| Opérations de couverture | |
| Taux | - |
| Actions | - |
| Autres | - |
| Autres opérations | |
| Taux | - |
| Actions | - |
| Autres | - |

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | Taux fixe | Taux variable | Taux révisable | Autres |
|-----------------------------------|-----------|---------------|----------------|--------|
| Actif | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Autres actifs: Loans | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | 72.42 |
| Passif | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - |

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | [0 - 3 mois] |]3 mois - 1 an] |]1 - 3 ans] |]3 - 5 ans] | > 5 ans |
|-----------------------------------|--------------|-----------------|-------------|-------------|---------|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Autres actifs: Loans | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 72.42 | - | - | - | - |
| Passif | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - |

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | DKK | NOK |
|--|--------------|--------------|
| Actif | | |
| Dépôts | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | 3,945,430.98 | 1,594,651.82 |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Titres d'OPC | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - |
| Autres actifs: Loans | - | - |
| Autres instruments financiers | - | - |
| Créances | - | - |
| Comptes financiers | - | 62.73 |
| Passif | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - |
| Dettes | - | - |
| Comptes financiers | - | - |
| Hors-bilan | | |
| Opérations de couverture | - | - |
| Autres opérations | - | - |

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe GF (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

| | Exercice 29/09/2023 | Exercice 30/09/2022 |
|---|------------------------|------------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | 1,954,919.66 | 1,629,877.10 |
| Total | 1,954,919.66 | 1,629,877.10 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 1,954,919.66 | 1,629,877.10 |
| Total | 1,954,919.66 | 1,629,877.10 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat | | |
| Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux: | | |
| provenant de l'exercice | - | - |
| provenant de l'exercice N-1 | - | - |
| provenant de l'exercice N-2 | - | - |
| provenant de l'exercice N-3 | - | - |
| provenant de l'exercice N-4 | - | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

| | Exercice 29/09/2023 | Exercice 30/09/2022 |
|---|------------------------|------------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -338,223.29 | -3,310,349.65 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | -338,223.29 | -3,310,349.65 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | -338,223.29 | -3,310,349.65 |
| Total | -338,223.29 | -3,310,349.65 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |

Catégorie de classe Sélection (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

| | Exercice 29/09/2023 | Exercice 30/09/2022 |
|---|------------------------|------------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | 2,804.15 | 3.25 |
| Total | 2,804.15 | 3.25 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 2,804.15 | 3.25 |
| Total | 2,804.15 | 3.25 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat | | |
| Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux: | | |
| provenant de l'exercice | - | - |
| provenant de l'exercice N-1 | - | - |
| provenant de l'exercice N-2 | - | - |
| provenant de l'exercice N-3 | - | - |
| provenant de l'exercice N-4 | - | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

| | Exercice 29/09/2023 | Exercice 30/09/2022 |
|---|------------------------|------------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -446.18 | -4.68 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | -446.18 | -4.68 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | -446.18 | -4.68 |
| Total | -446.18 | -4.68 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe GF (Devise: EUR)

| | 30/09/2019 | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 |
|------------------------------------|------------|------------|------------|-------------|--------------------|
| Valeur liquidative (en EUR) | | | | | |
| Parts C | 753.62 | 707.85 | 941.23 | 782.81 | 966.41 |
| Actif net (en k EUR) | 33,643.18 | 33,862.55 | 84,116.68 | 87,653.24 | 109,349.85 |
| Nombre de titres | | | | | |
| Parts C | 44,641.803 | 47,838.498 | 89,368.618 | 111,971.990 | 113,150.287 |

| Date de mise en paiement | 30/09/2019 | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 |
|---|------------|------------|------------|------------|--------------|
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR) | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR) | - | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR) | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR) | | | | | |
| Parts C | 3.25 | -62.03 | 38.61 | -29.56 | -2.98 |
| Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR) | | | | | |
| Parts C | 14.39 | 3.32 | 7.45 | 14.55 | 17.27 |

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe Sélection (Devise: EUR)

| | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 |
|------------------------------------|------------|------------|----------------|
| Valeur liquidative (en EUR) | | | |
| Parts C | 152.10 | 127.34 | 157.28 |
| Actif net (en k EUR) | 0.15 | 0.13 | 151.40 |
| Nombre de titres | | | |
| Parts C | 1.000 | 1.000 | 962.596 |

| | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 |
|---|------------|------------|--------------|
| Date de mise en paiement | | | |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR) | - | - | - |
| Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR) | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR) | - | - | - |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR) | | | |
| Parts C | 1.97 | -4.68 | -0.46 |
| Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR) | | | |
| Parts C | 0.04 | 3.25 | 2.91 |

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

| Eléments d'actifs et libellé des valeurs | Quantité | Cours | Devise cotation | Valeur actuelle | % arrondi de l'actif net |
|---|--------------|----------|--------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | 108,558,351.22 | 99.14 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | 108,558,351.22 | 99.14 |
| AIRBUS SE | 32,807.00 | 126.98 | EUR | 4,165,832.85 | 3.80 |
| AIR LIQUIDE SA | 22,279.00 | 159.84 | EUR | 3,561,075.36 | 3.25 |
| AMADEUS IT GROUP SA | 46,421.00 | 57.28 | EUR | 2,658,994.88 | 2.43 |
| ASML HOLDING NV | 11,692.00 | 559.10 | EUR | 6,536,997.20 | 5.97 |
| AXA SA | 218,529.00 | 28.18 | EUR | 6,158,147.22 | 5.62 |
| BIOMERIEUX | 33,056.00 | 91.82 | EUR | 3,035,201.92 | 2.77 |
| CAPGEMINI SE | 18,458.00 | 165.80 | EUR | 3,060,336.40 | 2.79 |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN | 33,106.00 | 56.88 | EUR | 1,883,069.28 | 1.72 |
| CREDIT AGRICOLE SA | 216,492.00 | 11.69 | EUR | 2,531,224.46 | 2.31 |
| DASSAULT SYSTEMES SE | 71,087.00 | 35.30 | EUR | 2,509,015.67 | 2.29 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG-REG | 145,957.00 | 19.87 | EUR | 2,899,873.68 | 2.65 |
| EDENRED | 38,172.00 | 59.28 | EUR | 2,262,836.16 | 2.07 |
| ESSILORLUXOTTICA | 19,513.00 | 165.16 | EUR | 3,222,767.08 | 2.94 |
| HANNOVER RUECK SE | 9,519.00 | 207.90 | EUR | 1,979,000.10 | 1.81 |
| HERMES INTERNATIONAL | 3,031.00 | 1,729.80 | EUR | 5,243,023.80 | 4.79 |
| IBERDROLA SA | 266,807.00 | 10.60 | EUR | 2,826,820.17 | 2.58 |
| IMERYS SA | 50,887.00 | 28.00 | EUR | 1,424,836.00 | 1.30 |
| INFINEON TECHNOLOGIES AG | 124,270.00 | 31.36 | EUR | 3,896,485.85 | 3.56 |
| INTESA SANPAOLO | 2,297,833.00 | 2.44 | EUR | 5,606,712.52 | 5.12 |
| LOREAL | 10,858.00 | 393.20 | EUR | 4,269,365.60 | 3.90 |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | 6,309.00 | 716.40 | EUR | 4,519,767.60 | 4.13 |
| MICHELIN (CGDE) | 144,196.00 | 29.07 | EUR | 4,191,777.72 | 3.83 |
| NOVO NORDISK A/S-B | 45,692.00 | 643.90 | DKK | 3,945,430.98 | 3.60 |
| PERNOD RICARD SA | 12,501.00 | 157.85 | EUR | 1,973,282.85 | 1.80 |
| SALMAR ASA | 33,061.00 | 543.40 | NOK | 1,594,651.82 | 1.46 |
| SANOFI | 24,755.00 | 101.48 | EUR | 2,512,137.40 | 2.29 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | 31,445.00 | 156.98 | EUR | 4,936,236.10 | 4.51 |
| SEB SA | 15,141.00 | 88.65 | EUR | 1,342,249.65 | 1.23 |
| SIEMENS AG-REG | 9,385.00 | 135.66 | EUR | 1,273,169.10 | 1.16 |
| SOCIETE GENERALE SA | 107,692.00 | 23.05 | EUR | 2,481,762.14 | 2.27 |
| SYMRISE AG | 18,839.00 | 90.32 | EUR | 1,701,538.48 | 1.55 |
| TOTALENERGIES SE | 87,661.00 | 62.31 | EUR | 5,462,156.91 | 4.99 |
| VINCI SA | 18,848.00 | 105.02 | EUR | 1,979,416.96 | 1.81 |

Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

| Eléments d'actifs et libellé des valeurs | Quantité | Cours | Devise cotation | Valeur actuelle | % arrondi de l'actif net |
|--|------------|-----------|--------------------|-----------------------|--------------------------------|
| VIVENDI SE | 110,072.00 | 8.30 | EUR | 913,157.31 | 0.83 |
| Titres d'OPC | | | | 1,144,149.52 | 1.04 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne | | | | 1,144,149.52 | 1.04 |
| BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE | 49.102 | 23,301.49 | EUR | 1,144,149.52 | 1.04 |
| Créances | | | | 64,869.14 | 0.06 |
| Dettes | | | | -266,185.40 | -0.24 |
| Dépôts | | | | - | - |
| Autres comptes financiers | | | | 72.42 | - |
| TOTAL ACTIF NET | | | EUR | 109,501,256.90 | 100.00 |